

GROUPE DE TRAVAIL « ETAT DE REFERENCE SANITAIRE »

Réunion du 26 avril 2019

Etaient présents :

MM. Denis STOLF et Jean-Marc FLEURY, Mme Sylvie LACUISSE, MM. Jacques LERAY et Benoît JAQUET, pour le CLIS,
Mme Sarah HARRAULT, pour le Préfet coordonnateur,
Mme Céline PRINS, pour l'ARS Grand Est,
M. Michel VERNAY, Mmes Morgane TROUILLET et Morgane COLLE, pour Santé Publique France,
M. Dominique LAURIER, pour l'IRSN (par téléphone).

1) Note de cadrage

Le document (ci-joint) présenté par Mme PRINS lors de la réunion du CA du CLIS du 18 mars dernier est repris, à la fois pour les participants qui ne le connaissent pas et pour des observations éventuelles. La dernière version de la note de cadrage est distribuée aux membres.

M. VERNAY souhaite que soit ajouté le lien existant entre la surveillance sanitaire et la surveillance environnementale. M. FLEURY remarque que le suivi de l'environnement est à la charge de l'ANDRA à qui il ne fait pas confiance. Il est proposé de vérifier auprès de l'ASN quels sont les contrôles prévus sur le maître d'ouvrage en la matière.

En ce qui concerne les zones d'étude, en réponse à M. LAURIER, M. VERNAY indique qu'il existe à Soulaines une initiative visant à mettre en place un suivi sanitaire mais que cela est totalement déconnecté de la démarche relative à Bure. Mme HARRAULT signale l'analyse de l'INSEE (diagnostic de territoire) réalisée sur la zone de proximité. Elle sera diffusée aux membres du groupe de travail.

A propos de l'engagement des différents partenaires, Mme PRINS rappelle qu'une lettre de saisine a été adressée à SPF. M. VERNAY confirme que la demande est en cours d'instruction. Il est suggéré d'adresser un courrier similaire à l'IRSN. Pour M. LAURIER, l'IRSN devrait être à même de participer au comité de pilotage mais pas l'équipe projet, qui serait constituée de l'ARS, SPF et l'ORS.

Pour le conseil scientifique, la procédure de constitution sera mise en œuvre par SPF, selon sa pratique habituelle, avec appel public à candidatures qui sera relayé par le CLIS, d'ici septembre, pour la désignation de 5 à 6 membres avant la fin de l'année. En réponse à Mme HARRAULT qui s'interroge sur la participation d'une instance citoyenne, les membres du groupe estiment que la représentation citoyenne est assurée par le CLIS.

M. STOLF souhaite que le document présenté ce jour soit également présenté à l'occasion de la prochaine AG du CLIS, le 6 mai. Mme PRINS et M. VERNAY

vont se renseigner sur la possibilité pour eux d'intervenir, sachant que la période de réserve électorale débute ce jour-là. A défaut, ils donnent leur accord pour que le CLIS se charge de la présentation.

2) Aspects juridiques et communication

Il est prévu de préparer une convention cadre entre le CLIS, l'ARS, SPF, l'IRSN et l'Etat, afin de déterminer précisément le rôle de chaque partenaire, le fonctionnement des différents organes mis en place, et d'aborder la question de la propriété intellectuelle. Une autre convention entre le CLIS, l'ARS et l'ORS permettra d'intégrer les éléments qui ne seraient pas pris en compte dans le cadre de la convention pluriannuelle entre l'ARS et l'ORS et de la convention entre SPF et l'ORS sur la santé perçue.

Le CLIS, lors de son prochain CA, courant juin, formalisera la démarche, notamment en faisant valider le non-recours à un appel d'offres.

Il est convenu que la communication sur cette démarche sera coordonnée. Chaque partenaire, avec l'aval des autres, pourra utiliser ses moyens propres (par exemple pour le CLIS, l'information en AG ouverte au public et à la presse, la Lettre périodique...), mais des actions conjointes seront nécessaires, que ce soit au niveau local (vis-à-vis de la presse, des collectivités locales...) et national.

La date de la prochaine réunion du groupe (courant juin) sera fixée ultérieurement, et aura pour objet d'arrêter un plan de financement (chiffrage en cours par l'ORS), de rédiger les conventions visées ci-dessus, et de prévoir les premières actions communes en matière de communication.